REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 37- 2016

Séance du mercredi 29 juin 2016

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

0 8 JUIL. 2016

Bureau du Courrier Nº4

Nombre de Conseillers:

En exercice: 10 Présents: 8

L'an deux mille seize et le mercredi 29 juin 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 juin 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

Absente excusée : Mme Danielle BLANC

Absent: M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance: Mme Noëlle STEFANI

Objet: création d'emploi à durée déterminée

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie dans lequel l'agent en charge de la garderie cantine et ménage ne souhaite plus effectuer les tâches relatives au ménage.

De ce fait il convient d'embaucher une personne chargée de l'entretien des bâtiments communaux.

Le Maire propose de délibérer pour l'embauche de cette personne en contrat à durée déterminée pour une durée moyenne hebdomadaire de travail de 6 heures et annulalisé (300h/an). Un ajustement des heures sera réalisé en fin d'année. Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- -Accepte la proposition de son Maire d'embaucher une personne en CDD pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux ;
- Autorise son Maire à signer ledit contrat.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 29 juin 2016

Le Maire Rémi COSTORIER